Assurances de dommages et responsabilité civile - IARD

La faute inexcusable de l'employeur

2 jours (14h00) | 4,6/5 | ASSUR-8992251 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 1 945 € ht

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

Cerner les contours juridiques de la faute inexcusable de l'employeur
Déterminer l'étendue de la responsabilité de l'employeur en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle
Maîtriser les suites judiciaires, l'intervention de l'assureur et l'étendue de l'indemnisation

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Équipe pédagogique :
Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :
Pédagogie participative mettant l'apprenant au cœur de l'apprentissage. Utilisation de techniques ludo-pédagogiques pour une meilleure appropriation. Ancrage facilité par une évaluation continue des connaissances au moyen d'outils digitaux et/ou de cas pratiques.

Ressources pédagogiques :
Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme.

Prérequis

Avoir des connaissances en droit de la protection sociale ou avoir suivi " Maîtriser les fondamentaux de la responsabilité civile " (code 92144)

Public concerné

Juristes et gestionnaires de sinistres responsabilité civile
Intermédiaires d'assurance et responsables des ressources humaines
Toute personne confrontée à des dossiers mettant en cause la responsabilité de l'employeur à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2I Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

Maîtriser les fondements juridiques de la faute inexcusable

- Définir l'accident du travail, la maladie professionnelle et la faute inexcusable
- Retenir les conditions pour qualifier la faute inexcusable

Étude de cas : analyse d'exemples jurisprudentiels où la faute inexcusable n'a pas été retenue

Examiner le cas particulier de l'amiante

- Distinguer l'utilisation de l'amiante comme matière première et de façon accessoire
- Analyser l'évolution vers une responsabilité renforcée de l'employeur

Déterminer les conditions d'exonération partielle ou totale

- Recenser des exemples de reconnaissance de la faute inexcusable de la victime

Décrypter la procédure en reconnaissance de faute inexcusable

- Étudier la mise en oeuvre de la procédure
- Comprendre la conciliation préalable
- Maîtriser la phase contentieuse
- Analyser les moyens de défense de l'employeur

Exercice d'application : suivi des étapes d'un dossier sinistre
Examiner les incidences en cas de procédure pénale parallèle

Analyser les conséquences pour la victime et l'employeur

- Faire le point sur l'indemnisation de la victime
- Évaluer les impacts pour l'employeur

Exercice d'application : à partir d'exemples, mesure des incidences de la qualification de faute inexcusable

Délimiter la couverture assurantielle

Revenir sur l'évolution historique de l'assurabilité du risque

- Les impacts des décisions de jurisprudence

Connaître le marché et les acteurs en présence
Définir comment est assurée la faute inexcusable

- Contrats et garanties proposées

Étudier le rôle de l'assureur dans la procédure
Étude de cas : étude de plusieurs contrats d'assurance

Le + de la formation
Un module e-learning d'1h30 sur les *« Les fondamentaux du droit des assurances, ça s'apprend ! »* disponible en amont et en aval de votre formation

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation en 3 phases : Pendant la formation : un bilan quotidien effectué par l'intervenant À chaud : à la fin de la formation, un bilan qualité pour mesurer l'atteinte des objectifs À froid : à J +3 mois, une évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2I s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d'accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2I sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation.
Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.